

## SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 11 septembre 2012

L'an **deux mille douze** le **onze septembre**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2012

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, Maire, M. Benoît **Pnaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Philippe **Laveix** M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout** Mme Annette **Quebec** M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : Mme Sandrine **Dèche** (pv à Philippe LAVEIX).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu les comptes rendus du 10 et 23 juillet 2012 et si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, les comptes rendus des 10 et 23 juillet 2012 sont adoptés à dix neuf voix pour.

Monsieur Serge Maurin est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

### Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

- 4- Assainissement – résultat de la consultation pour le diagnostic réseau EU
  - Accord pour demander une subvention

### Retrait de point à l'ordre du jour

- 2- Mairie – avenant (avenant non encore transmis par les entreprises)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. BUDGET

- a) Monsieur le Maire présente au conseil municipal que les crédits prévus au budget pour la réfection des plafonds de l'école élémentaire sont insuffisants (il était prévu un seul plafond et non 3), les travaux de l'église n'étant pas commencés il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

2313 op 013 (Travaux église)	-9000
2313 op 014 (travaux écoles)	+9000

Le conseil municipal, à dix neuf voix pour, adopte cette décision modificative.

- b) Monsieur le Maire présente au conseil municipal que la subvention au CCAS votée lors du budget 2012 n'a pas été imputée au bon compte et il convient de régulariser cette écriture.

6521 (subvention déficit budget annexe)	-38515.19
657362 (subvention fonctionnement CCAS)	+38515.19

Le conseil municipal, à dix neuf voix pour, adopte cette décision modificative

- c) Monsieur le Maire explique au conseil municipal que vu les avenants apportés aux travaux de réhabilitation de la mairie, les crédits prévus au budget sont insuffisants pour solder l'opération. Il faut donc procéder à un virement de crédit :

2313 op 013 (Travaux église)	-35000
2313 op 011 (travaux mairie)	+35000

Le conseil municipal, à dix neuf voix pour, adopte cette décision modificative.

- d) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention (à hauteur de 1865,00 €) auprès du Conseil général de la Gironde au titre de l'Aide aux écoles pour le renouvellement du mobilier d'une classe de l'école élémentaire moyennant le prix de 3806,00 € HT

Le conseil municipal donne son accord, et autorise Monsieur le Maire, par dix neuf voix pour, à déposer ce dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

### **3 – IMMEUBLE DE LA POSTE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une opération de construction, le maître d'ouvrage est tenu de mettre en œuvre les règles de prévention ; c'est à lui qu'incombe, sous peine de sanction pénale, de désigner le coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé sur les chantiers) ; son rôle est de veiller au respect des règles de prévention édictées par la Code du Travail. Ces principes généraux de prévention s'appliquent à tous les intervenants au chantier et la mission prend en compte notamment le risque particulier lié à la co activité d'entreprises. Le coordonnateur SPS devra également s'assurer que les interventions ultérieures sur l'ouvrage pour l'entretien de la construction pourront être réalisées dans de bonnes conditions.

Une consultation a été engagée pour une mission de coordination SPS dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble de la poste.

7 offres ont été reçues et Monsieur le Maire propose de retenir l'offre moins disante présentée par DOMIELEC sis à BORDEAUX pour une mission de niveau II moyennant le prix de 1795,50 € ht (2147,418 € ttc).

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour,

- donne son accord et autorise Monsieur le maire à passer le marché avec DOMIELEC sis à BORDEAUX.

### **4 – ASSAINISSEMENT**

- a) Monsieur PUAUD fait part au conseil municipal de la convention avec la SAUR pour le suivi analytique de la station d'épuration et propose le renouvellement de cette convention pour un an uniquement. Par la suite, une consultation sera engagée pour assurer cette prestation.
- b) Monsieur PUAUD rappelle la consultation engagée dans le cadre d'une procédure adaptée en vue de missionner un bureau étude pour l'étude diagnostique du réseau eaux usées sur le territoire de la commune.

5 sociétés ont présenté leur offre.

La SOCAMA missionnée sur ce projet en assistance a rendu son rapport d'analyse sur les offres reçues, Monsieur PUAUD donne les conclusions de cette analyse suivant les critères de sélection des candidatures et des offres fixées dans le règlement particulier de consultation.

Monsieur PUAUD propose donc de retenir l'offre du bureau d'étude ARTELIA pour un coût de :

Tranche ferme (1 + 2 + 4) : 29 830,00 € HT.

Tranche variable (3) : 11 130,00 € HT.(estimation)

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix neuf voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec bureau d'étude ARTELIA et à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Gironde et d'agence Adour Garonne.

- c) Monsieur PUAUD présente la nécessité d'une aide administrative pour le suivi des dossiers techniques concernant le station d'épuration (rapport, télé déclaration, suivi des analyses,... ). Après discussion avec la Régie de La Réole, Monsieur PUAUD propose une mise à disposition d'un agent de La Réole pour 2h par mois. Une convention de prestation avec un cout horaire serait envisagée entre la Régie de La Réole et la régie communal de l'assainissement.

## **5 – PERSONNEL**

Pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités notamment à l'accueil périscolaire, Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir recruter du personnel non titulaire selon la nécessité du service, pour une période de 12 mois étalé sur 18 mois sur un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités et de 6 mois étalé sur 1 an sur un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités.

Après échange de vue, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels si les nécessités du service le justifient.

## **6 – LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle sur le logement de la Trésorerie se trouve toujours inoccupé et propose une mise à disposition de ce logement à l'école de musique « Musique en Bastide » de sauveterre de Guyenne.

Cette mise à disposition serait temporaire pour 10 mois soit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 dans l'attente des travaux de réhabilitations pour la création **d'un cabinet médical communal**.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord, à dix neuf voix pour, pour cette mise à disposition.

## **7 - BIBLIOTHEQUE**

Considérant l'activité croissante de la bibliothèque municipale et à la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire propose de modifier l'acte de constitution de la régie de la bibliothèque.

Notamment, l'encaissement de recettes occasionnelles (vente d'ouvrage en brocante) et l'encaissement de recettes dû au paiement d'ouvrage par les adhérents (perte ou détérioration).

D'autre part, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de vente d'ouvrage de la bibliothèque municipale à la brocante du 16 septembre 2012 à sauveterre de Guyenne et propose le tarif de : 0.50 € l'ouvrage.

Après échange de vues, le conseil municipal donne son accord, à dix neuf voix pour.

## **8 – CIRCULATION**

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait demandé, en début d'année, un avis sur une éventuelle limitation de vitesse au lieu « le Pont d'Armand » au service du Conseil Général qui avait émis un avis favorable et souhaitait connaître la décision de la commune.

Après un débat au Conseil Municipal, il avait été demandé au conseil des sages de procéder à une enquête auprès des riverains. Sur 13 personnes consultées, 12 avaient proposées une limitation à 70 km/h.

Guy Latorre explique qu'il n'a pas été consulté lors de l'enquête.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal n'aura pas à se prononcer car en date du 20 juillet dernier, sans attendre l'avis du Conseil Municipal, le Président du Conseil Général a pris un arrêté instaurant une limitation de vitesse à 70km/h au lieu « Le Pont d'Armand ».

Gilles Bussac remet à Monsieur le Maire une lettre personnelle à ce sujet qui lui tient à cœur.

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

- Conseil des sages

Madame QUEBEC donne lecture du compte rendu du conseil des sages du 31 juillet dernier. Plusieurs points sont évoqués :

- la halte camping car à revoir,  
Monsieur le Maire annonce qu'il évoquera cette question avec le bureau de la Communauté des Communes. Le tourisme étant une compétence de la Communauté des Communes.
- chemin de la Saintongère en mauvais état,  
Monsieur le Maire rappelle que le chemin de la Saintongère est entré dans le patrimoine de la commune cette année, pour sa partie en calcaire, après un échange entre l'AFR de St Léger de Vignague et l'AFR de St Romain, et la dissolution de l'AFR de St Romain. Sa restauration est désormais prévue.
- le besoin d'éventuels ralentisseurs à Bouey et à Candale,  
Monsieur le Maire propose d'étudier cette demande en commission route, tant à la commune qu'à la communauté des communes ; il rappelle que, cette année, un ralentisseur va être aménagé dans le bourg de St Léger conformément au souhait des habitants.
- le trottoir dangereux au Crédit Agricole,  
Pierre Tomada informe qu'il a pris contact avec le Crédit Agricole à ce sujet.
- le terrain non entretenu rue du Petit Bordeaux,  
Pierre Tomada a d'ores et déjà pris contact avec le propriétaire.
- le problème récurrent des pigeons dans la ville  
Un rendez-vous doit avoir lieu avec une nouvelle entreprise. Pierre Tomada indique que la réglementation a changé. Monsieur le Maire demande que l'on se rapproche de la ville de Blasimon qui a pris un arrêté classant le pigeon comme « nuisible » afin que le louvetier puisse intervenir, et de la Mairie de Grignols qui a fait une capture au filet, et donné les pigeons ainsi capturés aux paloumayres.

## Séance du 11 septembre 2012

- le plan de sauvegarde communal dans lequel le conseil des sages remet à jour régulièrement la liste des personnes isolées, malades ou handicapées.  
Monsieur le Maire remercie le conseil des sages pour ce travail qui a déjà servi, cet été, au moment de l'alerte canicule. Chacune des personnes isolées a été contactée par les services municipaux.

- Comité d'Animations culturelles

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comité d'animations culturelles remerciant la commune de la collaboration apportée lors de la fête des vins.

- Cabinet Médical Communal

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un cabinet médical communal dans les locaux du logement de la trésorerie et propose de constituer une commission comme suit :

Rapporteur de la commission : Serge MAURIN et Pierre TOMADA  
Membres, Jean Marc ELIPE, Louis LARMANDIEU et Florian POUBEAU.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la constitution de cette commission.

- Zone de développement éolien

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que deux réunions auront lieu les 13 et 20 novembre 2012 à 20h 30 à Sauveterre de Guyenne et à Blasimon sur la zone de développement éolien.

- Site internet

Madame Lawther présente au conseil municipal le nouveau site internet de la commune de Sauveterre de Guyenne en place depuis la semaine précédente. Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont travaillé à cette réalisation. Le résultat est très réussi et le site contient beaucoup d'informations très utiles. Il rappelle que la commune de Sauveterre de Guyenne a été une des premières, en France, à mettre en ligne les comptes-rendus des Conseil Municipaux, et ce, dès 2008.

- Gîte communal

Madame Combefreyroux présente au conseil municipal la demande faite par une « locataire » d'un gîte. Celle-ci loge dans le gîte de septembre à décembre 2012, travaille à la cave coopérative et demande la possibilité de régler le mois de septembre (classé haute saison) au prix d'octobre (classé basse saison).

Le conseil municipal donne son accord à dix neuf voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.